Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

cerfa
**N° 14734*03**

***Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale***

***Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative***

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
|---|---|---|
| | | |

## 1. Intitulé du projet

Projet immobilier Pont de l'Auture, dans la commune de SENAS (13)

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

**2.1 Personne physique**

Nom Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale: Bouygues immobilier

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: Madame Jeanne de Chantérac

RCS / SIRET: 5 6 2 0 9 1 5 4 6 0 0 6 0 5 Forme juridique: SAS

***Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1***

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)* |
|---|---|
| 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement | a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m2<br>Réalisation d'un ensemble de 128 logements constitué de villas individuelles accolées et de petits immeubles semi-collectifs de 4 à 6 logements. Composé de 76 logements en accession libre et 52 logements en locatif social. SDP totale 10 378 m². |

## 4. Caractéristiques générales du projet

***Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire***

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Réalisation d'un ensemble de 128 logements constitué de villas individuelles accolées et de petits immeubles semi-collectifs de 4 à 6 logements. Composé de 76 logements en accession libre et 52 logements en locatif social

Démolition d'une maison individuelle et de sa piscine attenante.
Restructuration du réseau viaire par le déclassement de voiries communales existantes et création de nouvelles voies

Parcelles accueillant le projet au total 45 789 m²: le terrain se situe dans une zone inondable constructible sur laquelle le niveau du RDC habitable doit se situer 30 à 50 cm au dessus du terrain naturel.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 4.2 Objectifs du projet

Réalisation d'un quartier de la ville de Sénas dans la continuité de l'urbanisation existante, en intégrant les principes de tissus urbain et d'organisation vernaculaire du bâti

Création d'un nouveau réseau de voiries permettant une desserte de l'ensemble de l'opération et des secteurs environnants

Création de cheminements doux pour les circulations piétons et 2 roues au cœur du quartier neuf créé, permettant le maillage d'un schémas de voies douces sur l'ensemble de la commune.

Laisser une place importante à la végétation, à la fois dans les jardins privatifs, mais aussi dans les espaces verts communs, conjuguant la gestion des eaux de pluie par un réseau des noues, de bassins végétalisés praticables et de corridors verts traversant les ilots.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation de ce projet va engendrer des travaux de démolition, de terrassement et de construction.
Des aménagements paysagers et de voiries sont prévus afin d'améliorer la desserte de la structure et l'ensemble des accès.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce projet à vocation d'habitats va permettre l'accueil de nouveaux habitants.
Le projet sera ainsi concerné dans sa phase exploitation par des allées et venues d'habitants, notamment lors des heures de pointes (entrée et sortie de travail).
Les aménagements paysagers prévus dans le cadre de ce projet visent à réaliser une insertion douce et progressive au regard des espaces agricoles présents à l'état initial.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**
*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Permis de construire

Dossier loi sur l'eau

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|---|
| Emprise des parcelles : | 45 789 m² |
| SDP crée : | 10 378 m² |
| SHAB crée : | 10 030 m² |
| parkings créés : | 237 dont 30 garages, 20 places couvertes par une pergola végétale et 29 places visiteurs |
| Volumes de rétention | Entre 3500 et 4000 m3 |

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune de Sénas (13)
Pont de l'Auture
Parcelles : AC 2, 90, 91, 92, 93, 94, 344, 414, 616, 617, 619, 621, 622, 623, 624, 625
AD 20, 25, 26,178

**Coordonnées géographiques**[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

***Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6***

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** **Oui** ☐ **Non** ☒

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** **Oui** ☐ **Non** ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☐ | ☒ | Le secteur d'étude est localisé en dehors des zones d'inventaires. La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF 2 "N° 930012400 « Chaîne des Alpilles »", qui est accolée à l'ouest du secteur d'étude (voir prédig ECOMED p 19-20 et annexes cartographiques p20. |
| En zone de montagne ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☒ | Le secteur d'étude est située en dehors d'un APB (voir prédiag ECOMED p14-15 et annexes cartographiques p 18) |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☒ | ☐ | Le secteur d'étude est intégré au Parc Naturel Régional des Alpilles (voir prédiag ECOMED p 15-16 et annexes cartographiques p 19) |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☒ | ☐ | La commune de Sénas est concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du département des Bouches-du-Rhône (2016). Ce Plan a été reconduit jusqu'en 2023 selon les recommandations de l'État. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☒ | Selon l'atlas des patrimoines, le secteur d'étude n'est pas concerné par ces zonages. |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☐ | ☒ | ECOMED a réalisé un diagnostic zones humides dans son prédiag, de la p 43 à 47. Ces inventaires de terrain concluent à l'absence d'une zone humide sur le secteur d'étude. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☒ | ☐ | PPRN Inondations prescrit le 6 décembre 2011 et approuvé le 05 novembre 2014<br>PPRN Mouvements de terrain, prescrit le 04 février 2000 et approuvé le 25 septembre 2001.<br>PPRN Séismes prescrit le 4 février 2000 et approuvé le 25 septembre 2001. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☒ | ☐ | Selon le site Géorisques le secteur d'étude est concerné par :<br>- une zone de prescriptions bleue B1 au regard du PPRN inondation<br>- une zone de crue de moyenne probabilité (TRI)<br>- le lit majeure de la rivière la Durance |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☒ | Selon l'atlas du patrimoine, le secteur d'étude est situé en dehors d'un site inscrit. |
| **Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :** | **Oui** | **Non** | **Lequel et à quelle distance ?** |
| D'un site Natura 2000 ? | ☒ | ☐ | ZSC FR9301594 « Les Alpilles » 1,6 km à l'ouest<br>ZSC FR9301589 « La Durance » 2,7 km à l'est<br>ZSC FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche » 2,2 km au sud<br>ZPS FR9312013 « Les Alpilles » En limite, à l'ouest<br>ZPS FR9312003 « La Durance » 2,7 km à l'est |
| D'un site classé ? | ☐ | ☒ | Selon l'atlas du patrimoine, le secteur d'étude est situé en dehors d'un site classé. |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**
Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel* |
|---|---|---|---|---|
| **Ressources** | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | ☒ | ☐ | L'aménagement du site engendrera un besoin en eau potable (besoin en eau pour les nouveaux logements)<br>Pour limiter les besoins les aménagements paysagers seront composés d'espèces méditerranéennes. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☐ | ☒ | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☐ | ☒ | Projet à l'équilibre en matériaux |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☐ | ☒ | Projet à l'équilibre en matériaux |
| **Milieu naturel** | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☒ | ☐ | Enjeu écologique modéré pour 1 espèce d'insecte, 3 espèces d'oiseau et 5 espèces de chiroptères.<br>Mise en place de mesures de réduction (voir prédiag ECOMED) |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☒ | Peu d'interaction entre le site et les espèces listées au FSD des différents site Natura 2000 (Alimentation ou déplacement essentiellement).<br>Peu d'espèce ou d'habitat d'espèce d'intérêt communautaire<br>Pas d'habitat naturel d'intérêt communautaire |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | ☐ | ☒ | Incidences négligeables sur la PNR des Alpilles en raison de la très grande disponibilité en habitats similaires à ceux de la zone d'emprise du projet au sein du territoire du Parc. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☒ | ☐ | Le secteur de projet est localisé sur des zones au faciès agricole.<br>Ce secteur est actuellement occupé par des vergers, des prairies, des friches et quelques bâtis. Il est également présent des alignements de platanes principalement le long de la RD7n ainsi que des haies fastigiées correspondant aux haies brise-vent qui sont plantées en limite Nord et Sud de certaines parcelles.<br>Cependant le secteur de projet est localisé dans une OAP "Pont de l'auture" et majoritairement dans une zone 2AU au PLU en vigueur. |
| **Risques** | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☐ | ☒ | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☒ | ☐ | La commune de Sénas est concernée dans sa totalité par des risques sismiques moyens.<br>De plus le secteur d'étude est située dans une zone Bleue B1 au PPRi.<br>Aussi le secteur d'étude est exposé à des risques moyen concernant le phénomène de retrait gonflement des sols argileux. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| **Nuisances** | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | ☒ | ☐ | Le projet vise la réalisation de nouveaux logements. Par conséquent, des déplacements et du trafic est à prévoir avec l'arrivée de nouveaux habitants.<br>Selon le CD 13, la RD7n présente un trafic routier important de l'ordre de 10 000 véhicules /jour, avec un trafic poids lourds relativement élevé, variant de 1.7 à 7.3 % selon les sens de comptage (classe de trafic PL T1) .<br>Le projet du Département (giratoire seul) n'a pas vocation à modifier le trafic de la RD7n. |
| | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☒<br>☐ | ☐<br>☒ | Le projet va engendrer des nuisances sonores en phase chantier.<br>Lors de la phase de fonctionnement, les nuisances seront dues à la fréquentation du site par les nouveaux habitants et les allées et venues notamment aux heures de pointe. En dehors de ces activités domestiques, le projet n'est pas de nature à impliquer du bruit en phase de fonctionnement. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ? | ☒<br>☐ | ☐<br>☒ | Le projet va engendrer des vibrations en phase chantier. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☒<br>☒ | ☐<br>☐ | Des luminaires seront présents au niveau des voiries afin de mettre en évidence les zones de passage. Les logements pourront émettre des sources lumineuses en soirée.<br>Cependant, dans sa globalité, le projet n'est pas de nature à produire de la pollution lumineuse. En effet, les luminaires prévus par le projet sont orientés vers le bas, à la longueur d'onde adaptée à la faune nocturne, et une horloge permettra une extinction lors des périodes de pleine nuit. |
| **Emissions** | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il des effluents ? | ☒ | ☐ | Le projet sera  raccordé au réseau d'assainissement collectif |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☒ | ☐ | La réalisation du projet va engendrer la production de déchets liés au BTP. Ils seront pris en charge par les entreprises sur place, afin d'effectuer leur traitement spécifique.<br>Les logements produiront des déchets ménagers qui seront collectés par les services compétents, en charge de collecter les déchets des logements environnants. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Patrimoine / Cadre de vie / Population** | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☐ | ☒ | Le Conseil Métropolitain a approuvé les deux modifications du PLU par délibération du 22 mars 2018.<br>Le PLU modifié est exécutoire depuis le 14 mai 2018.<br>Le secteur d'étude est inclus dans une zone 2AU et en mineure partie dans une zone agricole déjà occupée par du bâti. Le projet est inclus dans une OAP "Pont de L'auture" qui est elle même identifiée au SCoT comme "Opération urbaine". |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | ☒ | ☐ | Le secteur « Pont de l'Auture » se situe en continuité<br>Nord du tissu urbain existant de part et d'autre de la RD7n et dans un rayon d'environ 900 mètres du cœur de village (commerces, équipements...). Ce secteur est actuellement occupé par des vergers, des prairies, des friches et quelques bâtis. Il est également présent des alignements de platanes principalement le long de la RD7n ainsi que des haies fastigiées correspondant aux haies brise-vent qui sont plantées en limite Nord et Sud de certaines parcelles. |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

**Oui** ☒ **Non** ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Projet de serres photovoltaïques sur la commune de Senas : consommation d'espaces agricoles de même typologie que ceux de la zone d'emprise du projet. Incidences cumulées faibles en raison des faibles superficies concernées

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Adaptation calendaire du démarrage des travaux pour éviter le dérangement des espèces d'oiseau en période de nidification.
Période évitée pour le début des travaux : mars à août
Abattage de moindre impact des arbres-gîtes potentiels
Défavorabilisation écologique de la zone

En phase chantier, mise en place d'un plan de prévention pour éviter les risque de pollution accidentelle (huiles, graisses, hydrocarbure, eaux usées, déchets de chantier...)

L'ensemble des éléments sont détaillés dans le prédiag faune flore réalisé par ECOMED

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site de projet est situé dans la commune de Sénas en bordure de la RN7n. Actuellement le secteur de projet est occupé par des espaces agricoles. Conscient des enjeux environnementaux de la région, un pré-diagnostic faune flore a été réalisé afin de cibler les enjeux potentiels sur le secteur d'étude. Ils sont jugés MODERES à FAIBLES (voir p 82 du prédiag). Les mesures en faveur de la biodiversité, et du paysage sont prises dans le cadre du projet présenté. Ces mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement sont présentées dans le prédiag et permettent de diminuer significativement les incidences pressenties du projet sur son environnement. Ainsi, une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|---|---|
| **1** | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ; | ☒ |
| **2** | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | ☒ |
| **3** | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | ☒ |
| **4** | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | ☒ |
| **5** | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | ☒ |
| **6** | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☒ |

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
| --- |
| Prédig faune flore (ECOMED) avec étude ZH et mesures d'évitement de réduction et d'accompagnement (en annexe)<br>Plan masse du projet (voir annexes)<br>Étude simplifiée Natura 2000<br>Annexes cartographique en lien avec le volet environnemental |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Toulon le, 06/10/2022

Signature

BOUYGUES IMMOBILIER
AGENCE PROVENCE
Immeuble Grand Large
7, Boulevard de Dunkerque
13572 Marseille Cedex 02
Tél. : 04.96.11.78.00
SIRET 562 091 546 00605